



# L'écho du relais

## La fin de contrat

Qu'il s'agisse d'une démission ou d'un retrait d'enfant, plusieurs documents sont à fournir et des calculs sont communs aux deux situations. Il faut envoyer une lettre recommandée pour le préavis, procéder à la régularisation du salaire, payer le dernier salaire et les congés payés, fournir les documents de fin de contrat (attestation employeur, certificat de travail, solde de tout compte).

Pour chaque cas, des fiches techniques détaillées sont disponibles. Je vous fournis donc leurs références.

### \* La démission.

Fiche n°4 : La régularisation (DDTEFP de l'Ain) ou fiche interne au relais

Fiche n°5 : La rupture du contrat (DDTEFP de l'Ain)

→ Dans ce cas, aucune indemnité de fin de contrat n'est due.

### \* Le retrait d'enfant

Fiche n°4 : La régularisation (DDTEFP de l'Ain) ou fiche interne au relais

Fiche n°5 : La rupture du contrat (DDTEFP de l'Ain)

Fiche n°5 bis : La rupture conventionnelle (DDTEFP de l'Ain)

Fiche n°5 ter : l'indemnité de rupture du contrat par l'employeur (DDTEFP de l'Ain)

→ Une indemnité de fin de contrat est due. Deux calculs sont à faire (soit 1/120ème soit le 1/5ème) et il faudra retenir le plus avantageux pour le salarié. Cette somme ne sera pas déclarable à la Pajemploi mais entrera dans votre déclaration de revenus comme indemnité. Il est conseillé de bien la faire apparaître sur la fiche de paie et le solde de tout compte (bien que ce dernier soit facultatif).

Sont disponibles sur demande : un modèle de solde et tout compte, un certificat de travail, l'attestation employeur.

Attention, tous les documents doivent être **en original**, signés par l'employeur et remis le **dernier jour de travail**. Le premier jour de l'arrêt, s'inscrire sur le site Unédic (comme demandeur d'emploi) pour ne pas perdre des droits aux indemnités chômage.

## Relais assistantes maternelles du Canton d'Albens

Réunion du 27/06/11

10 Assistantes maternelles

### Sommaire :

- \* La fin de contrat
- \* Les temps forts du relais
- \* Les informations générales

### Dans ce numéro :

- |                            |   |
|----------------------------|---|
| La fin de contrat          | 1 |
| Les temps forts du relais  | 2 |
| Les informations générales | 2 |

## Les temps forts du relais

\* **Le goûter de fin d'année** a été maintenu malgré la pluie (qui s'est invitée vers 16h30) avec 15 enfants présents, 5 assistantes maternelles et 6 parents. Les enfants ont bravé le temps pour passer un grand moment de détente pendant que parents et professionnels échangeaient à leur sujet. Merci à la commune de La Biolle pour avoir mis à notre disposition leur aire de jeux.

\* **Les « rencontres autour du livre »** ont remporté un franc succès cette année avec la participation de 17 enfants et 9 assistantes maternelles. Merci à Brigitte Scamandro de nous permettre ce temps de rencontre en laissant ses locaux (et elle-même) à disposition du relais. Ce partenariat a permis la réalisation d'une exposition fin juin au centre administratif. La Mairie a accordé l'exposition des dessins des enfants durant 15 jours (du 27 juin au 09 juillet). L'entrée est libre alors n'hésitez pas à venir découvrir ces artistes en herbe. Suite à cette exposition, les enfants pourront récupérer leur affiche personnelle directement au relais à partir du 11 juillet accompagné de l'article paru dans la presse.

Le groupe reprendra ses séances dès septembre 2011, toujours le jeudi matin de 9h à 10h. Le planning avancé est le suivant : jeudi 15/09, jeudi 22/09, jeudi 06/10, jeudi 13/10 et jeudi 20/10.

Vous pouvez vous inscrire auprès du relais.

\* Evocation des possibilités de **spectacles pour Noël**.

## Les informations générales

\* La mise à jour des disponibilités est possible jusqu'au lundi 11 juillet 16h. Passé ce délai, les listes diffusées seront inchangées jusqu'à début septembre. Merci de votre compréhension.

Pour rappel, les listes sont rédigées à partir des informations fournies par le Conseil Général. Avant l'agrément ou durant l'attente de formation, le relais ne peut pas fournir les coordonnées de la personne.

\* **Distribution** de contrats vierges et de fiches techniques concernant la fin de contrat.

\* Prochaines réunions légales prévues le :

- lundi 19 septembre 2011 à 20h

- lundi 21 novembre 2011 à 20h.

\* **Le relais sera fermé** du 11 juillet (18h) au lundi 08 Août (9h).

Durant ce temps, les listes ainsi que des contrats de travail restent disponibles auprès du secrétariat de la Communauté de Communes. Les listes peuvent être envoyées par mail sur simple demande ainsi que certaines fiches techniques. Le secrétariat est joignable au 04.79.63.06.99.



Bonnes Vacances à toutes.

**Prochaine réunion**  
**le 19 septembre 2011 à 20h.**